

I ANTENNES RELAIS I

École de la Plaine de Mons : de la friture sur les ondes GSM

PAR SÉBASTIEN CHÉDOZEAU

Trois mamans d'élèves sont parties en guerre contre l'antenne relais qui s'élève depuis 2000 à dix petits mètres de l'école de la Plaine de Mons. Elles brandissent le principe de précaution pour en demander l'éloignement, face à des élus qui cherchent à calmer le jeu.

On est loin du calvaire subi par ces « électro-sensibles », qui souffrent d'irritations de la peau, se plaignent de migraines et de nausées, et qui, comme en Suède par exemple, sont allés s'installer dans les bois, loin de toute civilisation pour échapper au bombardement incessant des ondes.

Rien de très scientifique, à dire vrai : Laurence Maumejean et Catherine Marquigny, deux des trois mamans mobilisées depuis la rentrée contre l'antenne relais plantée au pied de l'école de la Plaine de Mons, ne tiennent pas de comptes précis des maux de tête, qu'elles disent « plus fréquents », et du nombre d'allergies, « en augmentation » chez les enfants.

À l'autre bout du fil, le constat fait sourire Guy Marchant, adjoint à l'urbanisme et qui, à ce titre, gère le dossier de l'implantation des antennes relais : « Vous savez, je suis proviseur d'un lycée (Kastler, à Denain), cent cinquante élèves défilent chaque jour à l'infirmerie pour des maux de têtes et il n'y a pas une antenne relais à l'horizon. »

(Ndlr de Next-up organisation : Mr Guy Marchant en tant que proviseur ferait mieux de s'abstenir, « ... **il n'y a pas une antenne relais à l'horizon.** » : ces paroles démontrent une méconnaissance totale de l'environnement électromagnétique de son lycée, le pire étant de surcroît sa responsabilité d'adjoint à l'urbanisme !!

En effet le lycée Alfred Kastler à Denain est malheureusement comme beaucoup d'établissements scolaires "une mine d'or" pour les opérateurs en conséquences, il y a forcément des antennes relais, (voire RH) dans son environnement proche. Néanmoins force est de constater qu'en ce qui concerne le lycée placé sous la responsabilité de Guy Marchant, c'est "l'overdose" !!! [\[États des Antennes Relais et RH zone du Lycée Alfred Kastler-Denain\]](#). En conséquence il n'est pas surprenant que : « ...**cent cinquante élèves défilent chaque jour à l'infirmerie pour des maux de têtes** ».

Evidemment associer des pathologies biologiques ou sanitaires par rapport à des irradiations artificielles issues des HyperFréquences MO, même à faibles doses n'est pas évident pour le non initié ou les parents. Il n'en reste pas moins que Guy Marchant est malgré lui un désinformateur, ...)



Dix mètres à peine séparent l'antenne relais de l'école.

A « Principe de précaution », rétorquent les mamans, qui ont fondé, à la rentrée de septembre, le Collectif valenciennois écoles sans antennes (CVESA) et adhéré à l'association Robin des Toits, dont l'activisme n'aura échappé à personne. Elles se fondent sur quelques précédents, au terme desquels les opérateurs, après avoir obtenu l'installation d'antennes relais à proximité d'établissements scolaires, avaient été contraints de battre en retraite. ce principe de précaution, dont la transcription en droit français date de 1995, la municipalité de Valenciennes oppose ce que l'on pourrait qualifier d'inversion de la charge de la preuve. En substance : démontrez-moi la nocivité de l'antenne relais pour les enfants, et je l'enlèverai.

Guy Marchant dit comprendre les parents dans leur « crainte », bien que l'installation du pylône ne date pas

d'hier (1). À l'entendre, on ne le fera pourtant pas déroger de ce principe : « À ma connaissance, aucune consigne n'a été donnée par l'institut de veille sanitaire » dans le sens d'un démantèlement de ce genre d'installation. « On ne va quand même pas être plus royaliste que le roi ! Il faut savoir si oui ou non, on vit avec son siècle... » C'est justement toute la question.

(Ndlr de Next-up organisation : Un nouvelle fois Monsieur Guy Marchant a tout faux ! C'est même une provocation car en ce qui concerne l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire) et les pathologies (décès d'élèves) car il n'y a pas pire comme référence !! les parents d'élèves peuvent "dormir tranquille" !!!
[\[INVS le scandale de l'école de Saint-Cyr-l'École \]](#)

« Intéressé par l'ensemble des études sortant sur la question », à en croire son adjoint, le maire, Dominique Riquet, est quand même disposé à recevoir les parents d'élèves concernés (de l'école et de l'IEM de la Plaine de Mons) pour mettre avec eux le sujet à plat.

Après un premier rendez-vous manqué au début de ce mois, il les verra en janvier avec en main les résultats du « rapport d'étape » commandé aux trois grands opérateurs de téléphonie mobile (Orange, SFR, Bouygues Telecom), avec les dernières mesures d'intensité à l'appui. •

> 1. - Le bail signé en 2000 entre la ville et SFR court sur douze ans.



TGI de NANTERRE
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom.
[Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."

**Aller à l'essentiel,
c'est rendre la téléphonie mobile "compatible" avec la santé humaine,
c'est [aider](#) Next-up organisation dans son combat,
notamment pour engager des procédures en Justice,
c'est faire adopter le standard BioInitiative
[0,6V/m, pourquoi ? \(cliquer\)](#)**

